

---

Jour de séance 21

le mardi 12 décembre 2017

13 h

Prière.

L'hon. M. Ames dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Des surfaces aux services : Stratégie de transport inclusif et durable pour la province du Nouveau-Brunswick 2017-2037 : Comité consultatif sur les systèmes de transport ruraux et urbains : Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, Décembre 2017.*

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Rousselle, c.r. :

35, *Loi modifiant la Loi de 1998 sur Edmundston* ;

par M. Fitch :

36, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi.*

---

M. Flemming donne avis de motion 26 portant que, le jeudi 21 décembre 2017, appuyé par M. Savoie, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute correspondance envoyée, quel que soit le moyen, à l'ancien député de Campbellton-Dalhousie à propos de sa récusation ou de sa destitution des fonctions qu'il exerçait à titre de ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et de la réaffectation totale ou partielle de celles-ci, notamment des copies de la correspondance envoyées à Judy Wagner et à Jean-Marc Dupuis, quel que soit le support, ainsi que les registres de correspondance indiquant les dates d'envoi et de réception.

---

M. Bernard LeBlanc donne avis de motion 27 portant que, le vendredi 15 décembre 2017, appuyé par M. Guitard, il proposera ce qui suit :

attendu que le rapport annuel de 2017, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 10 février 2017, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2016 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date :

*Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, L.N.-B. 2001, c. 29, art. 1, 5 et al. 2b) ;

*Loi sur les ressources pétrolières*, L.N.-B. 2007, c. P-8.03 ;

*Loi modifiant la Loi sur les mines*, L.N.-B. 2007, c. 40 ;

*Loi sur les prestations de pension*, L.N.-B. 1987, c. P-5.1, art. 2 ;

---

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2017, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation ;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

---

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 13 décembre 2017, la deuxième lecture du projet de loi 35 sera appelée.

---

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 34 soit appelée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi sur le vieillissement en santé et les soins de longue durée*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 34 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 34, *Loi sur le vieillissement en santé et les soins de longue durée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance est levée à 14 h 22.